

Délibération n°2023-04-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Dossier Attractivité – FEDER Massif Central 2021/2027**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	14
Votants	78

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 septembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimon
Barbe Gilles	à	Christophe Arfeuillère	Granet Henri	à	Marc Bujon
Boyer Laurence	à	Alain Sivade	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Michelon Jean-Marc	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Coutaud Pierre	à	Didier Beaumont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Delibit Sandra	à	Jean-Pierre Guitard	Saugeras Jean-Pierre	à	Franck Rebuzzi

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté).

Délibération n°2023-04-02



Dans le cadre de la promotion et du développement de l'attractivité du territoire du Massif-Central, le FEDER axe son intervention sur le maintien de la population sur les territoires et l'accueil de nouveaux habitants par la création d'activité et de conditions favorables à l'installation privée et professionnelle.

Pour la période 2021-2027, le FEDER propose un accompagnement pour promouvoir et développer l'attractivité dont l'objectif vise à développer les dynamiques territoriales et /ou à favoriser la mise en réseau.

Le président explique que dans la continuité de l'appel à projet Massif-Central, auquel Haute-Corrèze Communauté avait répondu en 2018 et dont il a été bénéficiaire jusqu'en 2022, la collectivité souhaite répondre à cet appel à projet afin de poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'accueil et d'attractivité.

L'accueil de nouvelles populations revêt un enjeu fort. Celui d'assurer la performance économique par le remplacement des actifs, et donc par-delà, celui de limiter le vieillissement de la population.

Le plan d'actions proposé est le suivant :

1. Ingénierie territoriale, animation et mise en œuvre du programme d'actions, événements, manifestations
 - Plan de déploiement de la marque "Je suis Haute-Corrèze"
2. Etudes, benchmark, ingénierie de projet, diagnostic et évaluation, prestations techniques
 - Diagnostic ESS
 - Diagnostic habitat
 - Diagnostic mobilité
 - Récit de territoire
3. Animation, suivi et accompagnement pour favoriser la mise en réseau inter territoire
 - Etude IPAMAC
 - Département de la Creuse
 - Département de la Corrèze
 - Pays Haute-Corrèze Ventadour (PHCV)
 - Parc Naturel Régional (PNR)

Pour mener à bien cette mission, Haute-Corrèze Communauté s'est doté d'un Pôle Marque composé d'une coordonnatrice attractivité, d'une chargée de communication et événementiels et a recruté une personne à temps plein chargée de l'accueil des nouvelles populations sur le territoire.

Si sa candidature est retenue, Haute-Corrèze Communauté pourra prétendre à un financement sur les dépenses de personnel et les prestations externes.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan d'actions envisagé dans le cadre du Document de Mise en Œuvre (DOMO) FEDER 2021-2027 « Attractivité » ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette candidature ;
- **DELEGUE** le détail opérationnel des actions et ses modalités financières au bureau ;
- **DESIGNE** monsieur Philippe BRUGERE, vice-président, comme référent de ce dossier dans le cadre de sa fonction relative à la politique d'accueil et d'attractivité ;
- **MET** en place un comité de pilotage partenarial pour suivre ce projet ;

Délibération n°2023-04-02

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 019-200066744-20230926-20230402-DE



- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,


À Ussel, le 26 septembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-04-02



Envoyé en préfecture le 02/10/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230926-20230402-DE